

Rencontre Directeur de cabinet du chef de l'Etat et la Direction générale des Impôts

Faire appliquer le principe d'équité

Willy NDONG
Libreville/Gabon

INSTRUIT par le chef de l'Etat, le directeur de cabinet du président de la République, Brice Laccruche Alihanga s'est entretenu, hier, avec le directeur général des Impôts François Auguste Akomezogho. Il s'agissait de faire le point sur le dispositif des régimes spécifiques et les avantages fiscaux accordés aux contribuables et aux personnes physiques et morales.

Au cours de cette importante réunion de travail, Brice Laccruche Alihanga a voulu savoir davantage sur les conditions dans lesquelles les avantages fiscaux (exonérations, abattements, réductions d'impôt etc.) sont octroyés à certains opérateurs économiques. Mesures suscitant moult interrogations auprès de plusieurs opérateurs qui estiment à tort ou à raison que certaines exonérations



Photo : P.P/OIOMO

Brice Laccruche Alihanga (d) au terme de la séance de travail avec le DG des Impôts François Auguste Akomezogho.

octroyées constituent une source d'inégalité entre les acteurs économiques, et favorisant de fait une concurrence déloyale. Mieux, le directeur de cabinet du président de la République a approfondi la discussion en voulant sa-

voir si l'Etat aujourd'hui "trouve son compte" à travers les régimes spécifiques. En d'autres termes, si les régimes spécifiques garantissent l'intérêt général. A cet effet, le directeur de cabinet du chef de l'Etat a instruit de manière claire



Photo : P.P/OIOMO

Une vue de la réunion de travail entre le Directeur de cabinet du chef de l'Etat, et la direction générale des Impôts.

la Direction générale des Impôts afin qu'elle fasse appliquer le principe d'équité dans l'octroi des avantages fiscaux, tout en veillant au strict respect des cahiers de charges des opérateurs bénéficiant des exonérations pour garantir l'équité fiscale, c'est-à-dire le traitement égal des acteurs économiques.

" Par l'octroi des exonérations fiscales, l'Etat consent délibérément de se priver de recettes pour encourager des investissements dans certains secteurs. C'est

entre autres, pour cette raison, que le président de la République veut que la Direction générale des Impôts fasse respecter la loi pour garantir l'autorité de l'Etat et l'intérêt général", a-t-il fait savoir.

Prenant la mesure et l'importance de cette rencontre, M. François Auguste Akomezogho a indiqué que "dans le cadre du Plan de relance économique mis en œuvre par le gouvernement et conformément aux recommandations du FMI, la Direction générale des

Impôts a engagé des mesures parmi lesquelles celle visant à évaluer le coût des exonérations fiscales accordées aux opérateurs économiques et l'appréciation du niveau d'investissements de ces opérateurs".

Au terme de cette rencontre, le directeur de cabinet a demandé à la Direction générale des Impôts de s'assurer, plus que jamais, que les bénéficiaires desdits avantages aient effectivement réalisé les contreparties qui justifient leurs attributions.

Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires

Le Gabon porté à la présidence du Conseil des ministres



Photo : COE

Les ministres gabonais et guinéen échangeant les procès-verbaux, sous le regard du Premier ministre, chef du gouvernement, Emmanuel Issoze Ngondet.



Photo : COE

Le nouveau président du conseil des ministres, Francis Nkea Nzigue brandissant fièrement le drapeau de l'Ohada.



Photo : COE

Les membres du gouvernement présents lors de la cérémonie de passation de charges de la présidence de l'Ohada.

COE
Libreville/Gabon

LE Premier ministre Emmanuel Issoze Ngondet a présidé, hier, à Libreville, la cérémonie de passation de charge à la tête du Conseil des ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), entre la Guinée, représentée par Cheick Sako, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, président du

Conseil des ministres sortant, et le Gabon, à travers Francis Nkea Nzigue, ministre d'Etat, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, président entrant. Dans une allocution circonstancielle, le chef du gouvernement a promis l'engagement de notre pays, sous sa présidence, à faire rayonner davantage l'Ohada, tout au long de l'année 2018. « Naturellement, le Gabon ne ménagera aucun effort au service du renforcement

de la sécurité juridique des affaires dans nos Etats membres, condition préalable à l'essor des entreprises qui, comme vous le savez, sont les moteurs du développement de nos pays», a déclaré Issoze Ngondet.

Le président sortant, quant à lui, se fondant sur les réformes apportées tout le long de sa présidence, ainsi que sur celles dont l'applicabilité reste toujours d'actualité, a fait part de son optimisme: «

c'est une organisation pleine de vitalité (qu'il) laisse entre les mains du Gabon. Et, que celle-ci offre des perspectives de croissance rassurantes pour les Etats membres et les concitoyens.»

Les réformes de l'Ohada dont il est question favorisent la création des entreprises, plus de 100 000 depuis 2014. Selon Cheick Sako, l'Ohada y est pour beaucoup dans le développement de l'économie des Etats signa-

taires. Elle a encouragé l'investissement privé. Ce qui a permis aux Etats de sortir de leurs difficultés économiques.

Le ministre guinéen a, par ailleurs, rendu un vibrant hommage à la République du Congo, qui a présidé pendant l'année 2016, avant la Guinée, aux destinées de l'institution continentale. Enfin, le président du Conseil des ministres entrant, le ministre d'Etat Francis Nkea Nzigue a eu

ces mots : « En héritant à mon tour de la présidence, mon pays mesure l'honneur qui lui est fait, autant que la responsabilité qui en découle.»

Le Garde des Sceaux a aussi rappelé que c'est la troisième fois que le Gabon est à la tête de l'Ohada, ajoutant: « mon pays ne ménagera aucun effort pour assurer, non seulement la consolidation des acquis, mais aussi de nouveaux succès à l'Ohada. »

Petit angle

Missions et objectifs de l'Ohada

W.N.
Libreville/Gabon

L'ORGANISATION pour l'harmonisation en Afrique

du droit des affaires (Ohada) a été créée par le traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, le 17 octobre 1993, à Port-Louis (Ile Maurice). Puis révisé à

Québec au Canada le 17 Octobre 2008. Missions de l'Ohada : adopter les règles juridiques communes, modernes, simples et adaptées à l'environnement économique international

de États membres. Ainsi que la formation des personnels juridiques et judiciaires. En fait, l'Ohada promeut une justice diligente, indépendante et soutenue par

des procédures appropriées, tout en encourageant au recours, à l'arbitrage et aux autres modes de règlement amiable des différends. Plus de deux décennies après la

création de cette organisation, elle constitue une œuvre immense d'unification de droit sur les plans matériel et territorial. L'Ohada compte 17 États membres dont le Gabon.